

AFFAIRE N°32 - Dénomination de l'Ecole Mixte de Commune Primat.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Directeur de l'école mixte de Commune Primat souhaiterait supprimer le terme "Commune" dans l'appellation de son école.

Celle-ci se dénommerait "Ecole publique mixte de Primat".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

*Pour copie conforme* ADOPTE A L'UNANIMITE  
*Le Chef de Bureau délégué*  
J. LACOSTE

*Ure*  
*St. Denis, le 25 août 1977*  
*Pour le Préfet*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: Patrice MAGNIER*